

Nanterre, le

23 DEC. 2024

Arrêté n° 2024-DAJA-50

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 07-2024-614 du 29 juillet 2024 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

### - A R R Ê T E -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

#### Direction Qualité et Ressources

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Jean-Christophe Jalliffier-Ardent**, Directeur Qualité et Ressources, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Monsieur Jean-Christophe Jalliffier-Ardent, Directeur Qualité et Ressources, délégation de signature est accordée à **Monsieur Jean Servin**, Directeur adjoint Qualité et Ressources, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, de Monsieur Jean-Christophe Jalliffier-Ardent, Directeur Qualité et Ressources, et de Monsieur Jean Servin, Directeur adjoint Qualité et Ressources, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

#### 1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

#### 2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

#### 3. Marchés, contrats et conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) engagements juridiques des marchés dont le montant est inférieur à 5 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- c) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

#### 4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) contrats de prestations et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisé (MASP) ;

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI Date de télétransmission : 24/12/2024 Date de réception préfecture : 24/12/2024
---

- d) prestations et aides relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

#### 5. Dispositif départemental femmes victimes de violences (FVV)

- contrats et conventions relatifs au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

#### 6. Partenariats

- actes relatifs au suivi et à l'évaluation des conventions avec les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique sociale et médico-sociale départementale, notamment les CLIC, les coordinations gérontologiques et les associations œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

#### 7. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

#### 8. Gestion du dispositif départemental des assistants familiaux

- a) actes liés au recrutement (contrat de travail) et aux sanctions disciplinaires ;
- b) actes liés au licenciement ;
- c) actes liés à la carrière de l'agent ;
- d) engagements et liquidations liés aux rémunérations, indemnités, allocations, remboursements et aux calculs et versements des charges sociales ;
- e) actes liés à la gestion des dossiers chômage et versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ;
- f) actes relatifs aux rémunérations, indemnités, allocations, remboursements versés aux assistants familiaux et charges sociales y afférents ;
- g) formation des assistants familiaux :
  - actes relatifs à l'accompagnement des assistants familiaux en formation ;
  - actes relatifs aux entretiens annuels et validation du parcours de formation ;
  - courriers relatifs au suivi du marché de formation ;
  - engagements, liquidations et dépenses liées à la formation.

#### 9. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels.

#### 3.1. Service Budget, Conventions et Marchés

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

- **Monsieur Benoît Sembeille**, Chef du service Budget, conventions et marchés.  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît Sembeille, et dans la limite de leurs attributions :

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI Date de télétransmission : 24/12/2024 Date de réception préfecture : 24/12/2024
---

### **3.1.1 Unité budget**

Rubriques 1, 2, 3, 6

- **Madame Suzy Martinel**, Cheffe de l'unité Budget.

### **3.1.2. Unité conventions et marchés**

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

- **Madame Anne Ghio**, Cheffe de l'unité Conventions et marchés.

#### **3.1.2.1. Cellule marchés publics**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Ghio, et dans la limite de ses attributions :

Rubrique 1, 2 et 3 b

- **Madame Aurélie Bourmaud**, Référente marchés publics.

## **3.2. Service Ressources et Gestion**

Rubriques 1, 2, 8 et 9

- **Madame Christelle Bigué**, Cheffe du service Ressources et gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle Bigué, et dans la limite de leurs attributions :

### **3.2.1. Unité gestion et ressources humaines**

Rubrique 1

- **Madame Sonia Achi**, Cheffe de l'unité Gestion et ressources humaines.

### **3.2.2. Unité ressources humaines des assistants familiaux**

Rubriques 1, 2, 8 et 9

- **Madame Eloïse Gounot**, Cheffe de l'unité Ressources humaines des assistants familiaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eloïse Gounot, et dans la limite de ses attributions :

#### **3.2.2.1. Cellule Paie**

Rubrique 1, 8 d)

- **Madame Nadège Glachant**, Référente paie des assistants familiaux.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

### **3.3. Service Pilotage, Innovation numérique et Transformation**

Rubriques 1, 2 et 3

- **Madame Lysiane Durka**, Cheffe du service Pilotage, innovation numérique et transformation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lysiane Durka, et dans la limite de leurs attributions :

#### **3.3.1. Unité management de la donnée**

Rubrique 1

- **Madame Christine Pedrero**, Cheffe de l'unité Management de la donnée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Pedrero et dans la limite de ses attributions :

##### **3.3.1.1. Equipe gestion des flux numériques**

Rubrique 1

- **Madame Fabienne Roly**, Cheffe de l'équipe gestion des flux numériques.

#### **3.3.2. Unité maîtrise d'ouvrage**

Rubriques 1 et 3

- **Madame Aurélie Gallo**, Cheffe de l'unité Maîtrise d'ouvrage.

### **3.4. Cellule prévention**

Rubrique 1

- **Madame Virginie Petit**, Conseillère de prévention.

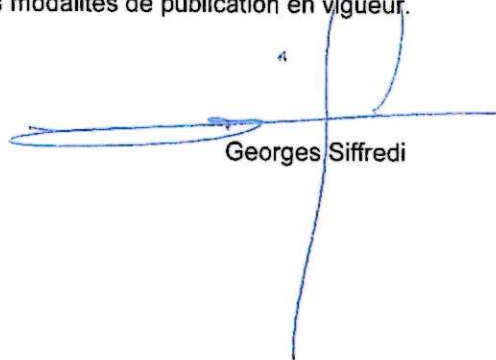
### **3.5. Cellule Logistique et moyens**

Rubrique 1

- **Monsieur Benoit Rosières**, Coordinateur des opérations immobilières et logistiques.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

4  
  
Georges Siffredi

Pour Ampliation

  
Nicolas Aurières  
Directeur des Affaires juridiques  
et de l'Assemblée

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241224-2024-DAJA-50-AI  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024